

Société en commandite simple principale Lansdowne
Assemblée des porteurs de parts
Le 30 août 2023

Procès-verbal de l'assemblée

13 h, Bureau de la directrice municipale, à l'hôtel de ville

Porteurs de parts présents :

<i>Ville d'Ottawa :</i>	Wendy Stephanson directrice municipale
<i>Ottawa Sports and Entertainment Group :</i>	Roger Greenberg, président délégué du Conseil d'administration et associé directeur
<i>Société en nom collectif principale Lansdowne Inc. :</i>	Mark Goudie, président-directeur général David Porter, vice-président principal des Finances et de la technologie

Autres personnes présentes :

<i>Ville d'Ottawa :</i>	Cyril Rogers, chef des finances par intérim Isabelle Jasmin, trésorière municipale adjointe Leslie Donnelly, conseillère en politique publique municipale Dan Chenier, directeur général, Service des loisirs, de la culture et des installations David White, avocat général Chris Merrick, conseiller juridique principal
<i>SC des volets du projet :</i>	Matt Perron, avocat général adjoint

1. Élection du président

Wendy Stephanson dépose une motion pour élire Roger Greenberg à titre de président. Mark Goudie appuie la motion, qui est adoptée. Roger Greenberg est élu.

2. Nomination du secrétaire

Roger Greenberg dépose une motion pour nommer Matt Perron dans les fonctions de secrétaire. Wendy Stephanson appuie la motion, qui est adoptée. Matt Perron est nommé.

Le président ouvre la séance.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée précédente

Roger Greenberg dépose une motion pour approuver le procès-verbal de l'assemblée du 13 janvier 2023 des porteurs de parts de la Société en commandite simple principale Lansdowne (la « **SC principale** »). Wendy Stephanson appuie la motion, qui est adoptée. Le procès-verbal est approuvé.

4. États financiers vérifiés – Exposé présenté par la Société en nom collectif principale Lansdowne Inc. (la « SENC principale ») sur les états financiers vérifiés de la SC principale pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, de même que sur le rapport du vérificateur (article 6.1a) de la *Loi sur les sociétés en commandite*).

David Porter donne un aperçu des états financiers vérifiés de la SC principale pour l'exercice financier compris entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023. Wendy Stephanson dépose une motion pour approuver les états financiers vérifiés de la SC principale. Roger Greenberg appuie cette motion, qui est adoptée.

5. Budget et résultats réels de l'exercice financier 2023

David Porter donne les grandes lignes des résultats financiers de l'exercice 2023 et décrit les principaux écarts par rapport au budget originel, dont la synthèse est reproduite dans l'annexe C de l'ordre du jour de l'assemblée.

Dans l'ensemble, les résultats accusent un écart défavorable de l'ordre de 593 268 \$ par rapport au budget.

Les écarts favorables sont essentiellement attribuables : (i) au rendement favorable des concerts et des événements; (ii) aux distributions de la Ligue canadienne de football et de la Ligue de hockey de l'Ontario respectivement; (iii) à un changement dans la valeur comptable du swap de taux d'intérêt, ce qui donne lieu à un gain non numéraire d'environ 440 000 \$; et (iv) à la continuité des programmes de subventions salariales offerts par l'État relativement à la COVID-19.

Les écarts défavorables sont essentiellement attribuables : (i) à des contributions moindres que prévu des matchs du ROUGE et NOIR; (ii) à la charge des salaires et des avantages sociaux des joueurs du ROUGE et NOIR, aux sommes ponctuelles versées aux joueurs en raison de la ratification et en conformité de la convention collective intervenue entre la Ligue canadienne de football et l'Association des joueurs de la Ligue canadienne de football, de même qu'à des coûts plus élevés que prévu en raison des blessures subies par les joueurs; et (iii) à la hausse des charges d'amortissement incorporel et corporel.

6. États financiers pro forma sur 40 ans

David Porter présente les états pro forma 2023-2024, dont la synthèse est reproduite dans l'annexe C de l'ordre du jour de l'assemblée et qui ont été actualisés pour tenir compte des résultats réels de l'exercice financier 2023, du budget de l'exercice financier 2024 et des estimations actuelles jusqu'en 2054. Le total des distributions issues des états pro forma sur la durée de 40 ans de la société en commandite est aujourd'hui estimé à 270,6 M\$. Les états pro forma 2023-2024 tiennent compte de la reconduction, à des taux d'intérêt plus élevés qu'escomptés auparavant, de l'emprunt hypothécaire pour les commerces de détail, ainsi que de l'inflation plus forte qu'attendu, ce qui a fait augmenter les coûts. Les états pro forma 2023-2024 tiennent également compte de l'aréna et du stade qui ont atteint la fin de leur durée utile et qui ne seront ni remplacés, ni modernisés substantiellement d'ici la fin de la durée de la société en commandite, ce qui explique : (i) qu'il sera difficile d'attirer des concerts et des événements, dont des manifestations sportives; et (ii) que les dépenses augmentent.

7. Budget de fonctionnement de l'exercice financier 2024

David Porter donne un aperçu du budget et du rendement financier prévu pour l'exercice financier en cours, qui s'étend du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Le budget des recettes totalise environ 62,6 M\$ par rapport à des frais d'exploitation totalisant 57,6 M\$ environ, ce qui donne un bénéfice opérationnel total de l'ordre de 4,9 M\$.

8. Questions importantes – Exposé présenté par la SENC principale sur les questions importantes de l'exercice financier précédent, compte rendu sur les questions importantes de l'exercice en cours et synthèse de toutes les questions prévues

Il n'y a pas d'autres questions importantes à signaler.

9. Autres points à l'ordre du jour

Le personnel de la Ville continue de consulter le Bureau de la vérificatrice générale en ce qui a trait au dépistage des risques stratégiques qui ont une incidence sur la SC principale.

Les travaux consacrés au Projet Lansdowne 2.0 évolueront conformément au processus établi par l'entremise du Conseil municipal.

10. Levée de la séance

La séance est levée.